

Les chèques énergie: les subventions accordées dans le cadre d'AMUREBA

Les subventions octroyées sont reprises à l'article 44 et 45 ainsi qu'à l'annexe 5 de l'arrêté AMUREBA.

Le montant du chèque énergie est calculé sur la base des coûts éligibles hors T.V.A. Ces coûts éligibles sont :

1. les **prestations de l'auditeur** nécessaires pour la réalisation d'un audit ou d'une étude énergétique respectant la méthodologie AMUREBA ;
2. le coût du **matériel de mesure** et de son placement, acquis ou loué par le bénéficiaire, nécessaire à la bonne fin de l'étude ou de l'audit, sans dépasser le montant des prestations de service de l'auditeur, à l'exclusion des frais de licence et de logiciel.

Les chèques énergie varient selon le type de bénéficiaire (PME ou GE) et s'il est membre d'une Communauté Carbone (CC).

Les organismes représentatifs des Conventions Carbone bénéficient eux aussi de chèques énergie spécifiques.

Le montant des chèques énergie est déterminé par le taux de subvention et les plafonds repris dans le tableau ci-dessous. Les cases vertes reprennent les nouvelles subventions AMUREBA.

Le nombre de chèques par type d'audit ou d'études est lui aussi limité comme précisé dans la dernière colonne du tableau.

Pour trouver le chèque énergie dont vous avez besoin, pour trouver un prestataire et introduire une demande de chèque :

rendez-vous directement sur le site cheques-energie.be

Bénéficiaire	Organisme représentatif des Conventions Carbone	PME hors CC	PME et GE en CC	GE hors CC	Nombre de chèques max par cycle de 4 ans
Taux de subvention	100%	75%	60%	60%	
APE : Audit Potentiel énergétique		10.000 €	30.000 €	/	1
AG : Audit Global		8.000 €	40.000 €	Obligatoire donc pas de subvention	1
ASA : audit suivi annuel		2.000 €	4.000 €	Obligatoire donc pas de subvention	3 (1/an)
AP : Audit Partiel		5.000 €	20.000 €	Obligatoire donc pas de subvention	4
EF : Etude de faisabilité		5.000 €	35.000 €	15.000 €	4 (2 si GE hors CC)
AMO : assistance à la maîtrise d'ouvrage		5.000 €	30.000 €	10.000 €	4 (2 si GE hors CC)
ASP : audit suivi performanciel		2.500 €	10.000 €	5.000 €	4 (2 si GE hors CC)
ESCC : Encadrement et suivi CC	80.000 €				4 (1/an)
L'action visant à améliorer l'efficacité énergétique d'un secteur	20.000 €				4 (1/an)